



COORDINATION SUD



EUROPE

NOTE D'ANALYSE

COMMISSION EUROPE

**FIN DE LA PFUE :
QUELLE SOLIDARITE
INTERNATIONALE POUR
L'UNION EUROPEENNE?**

BILAN

Septembre 2022

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd’hui, 182 ONG, adhérentes directes ou au travers de ses six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Ces organisations mènent des actions humanitaires d’urgence, d’aide au développement, de protection de l’environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées ou encore de plaidoyer et d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD assure quatre missions : la promotion et la défense d’un environnement favorable à l’action et l’expression des OSC, l’appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et l’analyse du secteur associatif de la solidarité internationale, de ses évolutions et enjeux.

La Commission Europe de Coordination SUD

La Commission Europe de Coordination SUD rassemble les ONG membres menant des actions de plaidoyer sur des enjeux européens en matière de solidarité internationale, et les représentants et représentantes de Coordination SUD auprès de CONCORD.

Contact : Nicolas Paris, chargé de mission analyse et plaidoyer – paris@coordinationsud.org

Coordination rédactionnelle
Nicolas Paris, Coordination SUD
Directeur de la publication
Reynald Blion, Coordination SUD
Septembre 2022

Crédit photo : © Galdric Sibiude, Shutterstock

Le 1^{er} janvier 2022, la France débutait sa présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE). A cette occasion, Coordination SUD, la plateforme française des organisations de solidarité internationale, a promu un programme ambitieux afin de placer la solidarité internationale au cœur de l'action extérieure de l'Union européenne. Cette volonté s'est notamment incarnée dans la note du collectif, intitulée « [Pour une présidence française du Conseil de l'UE en faveur de la solidarité internationale](#) », publiée en décembre 2021 et détaillant les 9 priorités de Coordination SUD et de ses membres pour la PFUE. Cette séquence s'est achevée le 30 juin 2022.

La Commission Europe de Coordination SUD présente aujourd'hui une note d'analyse de la PFUE. Ce décryptage d'un bilan relativement mitigé laisse dans un second temps la place à un retour sur les modalités de dialogue et de consultation des organisations de société civile (OSC) avant et pendant la présidence française. Afin de favoriser une meilleure implication des OSC, Coordination SUD présente ses propositions pour de meilleures modalités de consultation des OSC.

1. POUR LA PFUE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, UN BILAN MITIGÉ

Coordination SUD dresse le bilan eu égard aux [9 grandes priorités](#) identifiées en amont de la PFUE.

Protéger l'espace et le personnel humanitaire

Bilan positif

Au regard de la protection de l'espace et des personnels humanitaires, il convient de saluer les accomplissements de la France au cours de la PFUE.

La co-organisation par la France, en lien avec la Commission européenne, du 1^{er} Forum humanitaire européen (FHE) peut être considérée comme un réel succès, avec [plusieurs annonces positives](#). En particulier, sous l'impulsion du groupe de travail paritaire Etat-ONG, la France a adopté avec la Commission et les 27 Etats membres la déclaration des bailleurs sur le climat. Pendant de la charte sur le climat coordonnée par le mouvement Croix-Rouge et signée par près de 300 OSC, cette déclaration permettra d'engager les bailleurs à accompagner les OSC dans la mise en œuvre de programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La Commission a pris la responsabilité de promouvoir et assurer le suivi de cette déclaration, notamment en organisant des rendez-vous de suivi lors des prochains FHE. La Commission a également affirmé son soutien au développement d'un mécanisme de suivi des violations du droit international humanitaire. Cette avancée permettrait de solides garanties concernant la protection de l'espace et des personnels humanitaires.

Dans le cadre de la préparation des réunions du groupe d'aide humanitaire et aide alimentaire (COHAF), le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) a échangé en amont de ces réunions avec la commission humanitaire de Coordination SUD pour préparer les ordres du jour et permettre des interventions de différentes OSC françaises. Les OSC ont pu mettre en avant certaines thématiques transversales, en particulier liées à la préservation de l'espace humanitaire, le climat et l'environnement, le genre et la localisation. Ces thématiques transversales ont également été traitées lors de points dédiés à certaines crises, notamment le Myanmar, l'Ethiopie, ou la région du lac Tchad et du Sahel.

Si certains aspects positifs ont émergé au cours de la PFUE dans l'amélioration du partenariat UA-UE, la vision commune pourrait être plus ambitieuse et une meilleure implication des OSC est nécessaire, particulièrement en amont dans la phase d'élaboration, puis dans le suivi de la mise en œuvre desdits partenariats.

La reconnaissance de certaines crises interconnectées en cours en Afrique et en Europe et l'inclusion de valeurs communes (protection des droits humains, égalité de genre, respect des principes démocratiques, État de droit) dans la [déclaration conjointe UA-UE](#) suite au 6e Sommet sont bienvenues. Cependant, la "vision commune" ne dépasse pas le cadre traditionnel Nord-Sud, donateur-bénéficiaire dans lequel les relations entre l'UA et l'UE ont été établies jusqu'à présent. Elle fait plutôt état d'un partenariat encore déséquilibré, dans lequel l'UE est aux commandes pour fixer sa vision et ses priorités.

Les décisions sur le multilatéralisme que contient la déclaration conjointe ne visent pas à faire progresser l'équité dans le système multilatéral ni à prendre des mesures correctives sur les déséquilibres de pouvoirs actuels.

Il convient néanmoins de souligner une volonté, émanant de la Commission européenne, de travailler avec les OSC concernant la préparation et le suivi du Sommet. Tout d'abord, plusieurs sessions d'informations se sont tenues avec CONCORD Europe, détaillant les modalités de suivi de la mise en œuvre du nouveau partenariat. Les mécanismes décrits permettent d'entrevoir un espoir de mise en œuvre des grands principes à l'origine du Sommet. Ceux-ci ne pourront cependant l'être que dans la mesure où les OSC et leurs recommandations concernant le suivi du Sommet sont entendues et mises en pratique, en particulier concernant l'inclusion significative des OSC.

Enfin, la présence de représentant.e.s du MEAE lors des [Journées Société Civile Africaines et Européennes](#) organisées par Coordination SUD a été grandement appréciée par les organisations membres et témoigne d'une réelle volonté d'entendre et d'inclure les OSC européennes et africaines dans la définition du nouveau partenariat UA-UE.

Si certains principes défendus par Coordination SUD ont pu être mis en avant au cours de la PFUE, la France pourrait se montrer plus ambitieuse dans la mise en œuvre de sa diplomatie féministe.

Alors que la France déclare mener une diplomatie féministe depuis 2018, Coordination SUD attendait de cette présidence une impulsion et un portage politique fort de sa part sur les enjeux de genre à l'échelle européenne. L'annonce des priorités de la France, en janvier 2022, fut une première déception, puisque l'égalité femmes-hommes et filles-garçons n'était ni une priorité ni un enjeu transversal. Les quelques réalisations de la France sont principalement centrées sur un prisme européen interne, mettant de côté les ambitions concernant la politique extérieure de l'UE.

Plus précisément, Coordination SUD regrette que les enjeux de genre ne se soient que très peu retrouvés au cœur des négociations, des discussions et conclusions du Conseil. Les demandes de Coordination SUD concernant la création d'une 11ème formation du Conseil de l'UE autour de l'égalité de genre n'ont pas été entendues tout comme l'organisation d'un événement pour marquer le premier anniversaire du Forum

Génération Égalité (FGE). La France n'a pas été à la hauteur de ses déclarations et n'a pas su impulser la mise en œuvre des engagements européens et internationaux en matière d'égalité femmes-hommes et filles-garçons, notamment concernant la ratification de l'UE et des Etats membres de la Convention d'Istanbul.

Néanmoins l'organisation par la France d'un CODEV dédié au suivi et à la mise en œuvre du Gender Action Plan III, réunion durant laquelle la société civile (notamment CONCORD Europe et Coordination SUD) a pu partager ses recommandations, est à saluer, même si elle fut organisée le dernier jour de la présidence du Conseil.

Concernant le partenariat entre l'UE et l'UA, certains aspects de la vision exposée par les Etats africains et européens dans la déclaration finale du sommet rejoignent les demandes de Coordination SUD. Si les mentions de "l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans toutes les sphères de la vie, la lutte contre les inégalités, le soutien aux droits de l'enfant, et l'inclusion des femmes, des jeunes et des plus défavorisés" doivent être saluées, elles sont insuffisantes. Ne sont en effet pas considérées l'égalité de genre, l'intersectionnalité et la diversité au sein de ces groupes, pas plus que la santé et les droits sexuels et reproductifs (DSSR), pourtant essentiels à la réalisation de l'égalité de genre. Plus concrètement, Coordination SUD regrette l'absence d'une approche genre transversale intégrée à l'ensemble des livrables et qu'aucun ne soit dédié à l'égalité de genre suite du sommet. Le collectif salue toutefois la présence d'une Team Europe Initiative (TEI) sur les DSSR et l'emphase sur l'éducation des filles dans la TEI sur l'éducation.

Migration et aide au développement

Bilan négatif

Dans leur ensemble, les évolutions ayant marqué la PFUE autour de la dimension extérieure des migrations prennent une direction opposée aux positions défendues par Coordination SUD. Les recommandations mises en avant dans sa note de position en vue de cette séquence n'ont absolument pas été prises en compte.

Tout d'abord, la gestion sécuritaire a été fortement favorisée. Au sein de la [déclaration commune](#) issue du sixième Sommet UA-UE, c'est bien cette perspective qui a été mise en avant dans le point 6, "Un partenariat renforcé et réciproque en matière de migration et de mobilité". Si le respect des droits fondamentaux a été évoqué dans le document, les Conseils dédiés aux migrations ont uniquement donné lieu à des avancées dans le domaine des restrictions à la circulation et à une accentuation des contrôles. Le traitement de ces questions n'a d'ailleurs eu lieu que lors de Conseils Justices et Affaires Intérieures, orientés sur la dimension sécuritaire des politiques européennes.

En outre, l'UE a choisi de développer son approche visant à orienter l'aide publique au développement (APD) sur les routes migratoires afin de limiter les migrations, et ce malgré le fait que les études contemporaines et l'Histoire montrent plutôt que le développement socio-économique tend, à court et moyen termes, à stimuler les migrations¹. La France a d'ailleurs pris le leadership d'une Team Europe Initiative nommée, sans équivoque, "[Central Mediterranean migration route](#)". Cette TEI mobilise notamment le budget de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI ou NDICI), réorientant ainsi l'APD vers des intérêts géopolitiques.

¹ Michael A. Clemens, *Does Development Reduce Migration?*, Center for Global Development, NYU Financial Access Initiative and IZA, Discussion Paper Series, N° 8592, octobre 2014.

Enfin, la volonté d'élargir les compétences et champs d'intervention de l'agence Frontex s'est manifestée à de nombreuses reprises au cours de cette séquence. Cependant, aucune réforme concernant les modalités de contrôle du respect des droits humains n'a été envisagée.

Transformer les systèmes alimentaires

Bilan mitigé

D'un point de vue général, une forte attention a été accordée à la question des systèmes alimentaires, et plus précisément de la sécurité alimentaire. Cependant, l'UE devrait prendre en compte la nature multifactorielle de la crise alimentaire mondiale.

Les questions relatives aux systèmes alimentaires, et plus précisément à la sécurité alimentaire, ont été abordées au sein de plusieurs conclusions du Conseil de l'UE le [20 mai](#), les [30-31 mai](#) et le [20 juin](#), portant respectivement sur la crise alimentaire mondiale, la sécurité alimentaire et la réponse Team Europe à la crise alimentaire mondiale. Cette attention, causée en partie par la crise ukrainienne, est bienvenue. En outre, le sommet UA-UE a donné lieu à des conclusions reconnaissant l'importance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ce que Coordination SUD salue.

Cependant, la mobilisation de l'UE au cours de cette présidence présente d'importantes carences en termes de prise en compte de la nature multifactorielle de la crise alimentaire mondiale. Ce sujet recouvre en effet les questions de mesures de protection sociale, de nutrition, de transformation des systèmes alimentaires et de coordination des politiques internationales. Ces dimensions doivent être prises en compte dans leur ensemble et avec une perspective de genre pour mettre en place une réponse efficace.

Enfin, Coordination SUD craint que l'attention accrue portée sur la crise ukrainienne à court terme ne vienne occulter d'autres situations critiques, détournant d'une part l'attention de l'UE, et d'autre part ses financements qui auraient été originellement prévus pour faire face à d'autres situations de crise dans d'autres zones géographiques.

Placer l'UE au cœur de la santé mondiale

Bilan mitigé

Si des avancées ont pu avoir lieu à l'occasion de la PFUE autour des questions sanitaires, les moyens mobilisés ne sont toujours pas à la hauteur.

Plusieurs aspects positifs de cette présidence doivent tout d'abord être soulignés. Cette séquence a en effet été à l'origine de la première réunion interministérielle conjointe au format Affaires étrangères / Santé. Elle a également permis le lancement du processus de révision de la stratégie de l'Union européenne en termes de santé mondiale.

En outre, la santé a été au cœur du Sommet UA-UE, ce qui s'est concrétisé par le lancement de plusieurs Team Europe Initiatives dédiées. Enfin, la PFUE a également vu le grand retour du Global Health Policy Forum.

Cependant, certains aspects ne permettent pas de faire de ces 6 mois un franc succès. Tout d'abord, au-delà des déclarations d'intention, les moyens mobilisés autour de la santé n'ont pas été à la hauteur de la situation et des ambitions affichées. En outre, le grand échec de la PFUE a été l'incapacité de l'UE à défendre une position cohérente à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en faveur d'un accès équitable et universel aux outils de lutte contre le COVID-19.

Favoriser le droit d'initiative des organisations de la société civile et les besoins des populations concernées	Non traitée
Permettre l'accès aux financements aux organisations de la société civile dans toute leur diversité	Non traitée
Améliorer la capacité d'action des organisations de la société civile de développement	Non traitée

Les priorités présentées comme “non traitées” ont fait l’objet de plusieurs échanges avec les partenaires institutionnels mais n’ont pas été intégrées aux priorités de la PFUE. Or, ces priorités touchent directement à l’environnement favorable aux actions des OSC. Malgré le plaidoyer de Coordination SUD au cours d’échanges avec les partenaires institutionnel.le.s, les sujets relatifs au droit d’initiative des organisations de la société civile, à l’accès aux financements aux organisations de la société civile dans toute leur diversité et à l’amélioration de la capacité d’action des organisations de la société civile de développement n’ont pas été traités par la France au cours de cette présidence. Malgré ce constant, Coordination SUD a tenu à renforcer son plaidoyer en élaborant :

- Une note sur la place des OSC dans la programmation du Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027
- Une note de position sur le droit d’initiative des OSC
- Une étude sur le droit d’initiative au niveau européen, afin de diffuser les bonnes pratiques des bailleurs publics des pays membres

2. MODALITÉS DE DIALOGUE : LES POUVOIRS PUBLICS FRANÇAIS ET EUROPEENS PEUVENT FAIRE MIEUX

AVANT LA PFUE : PHASE PRÉPARATOIRE

La Représentation Permanente de la France auprès de l’UE, le Secrétariat aux Affaires européennes, l’Elysée, le Secrétariat d’Etat aux Affaires européenne et la Direction générale de la mondialisation en particulier, ont fait preuve d’une volonté d’échanger avec Coordination SUD malgré le peu d’information pouvant être partagées.

Les ONG humanitaires ont cependant bénéficié d’opportunités d’échanges et ont formulé des propositions prises en compte dans la construction des ordres du jour pour les réunions du COHAFA. Si des échanges en amont et a posteriori de ces réunions avaient été prévus avec le CDCS et n’ont finalement pas eu lieu aussi régulièrement qu’il avait été convenu, le premier a été positif et constructif.

La phase préparatoire de la PFUE, soit les 6 mois précédant, a été marquée par certains manquements dans la consultation des OSC et la transparence des pouvoirs publics français. En particulier, les informations transmises concernant les priorités et l’agenda de la présidence ont été extrêmement restreintes, et ce jusqu’au discours du Président de la République pour le lancement de cette séquence. Les OSC de solidarité internationale, pourtant détentrices d’une solide expertise et de propositions fortes, n’ont absolument pas obtenu la possibilité de proposer des orientations, et ce malgré la bonne volonté des interlocuteurs et interlocutrices rencontrées pendant cette phase.

Face à l'absence d'opportunités de propositions, de nombreuses promesses de consultation pour la suite ont été formulées, mais peu mises en œuvre en fin de compte. La consultation préalable au Sommet UA-UE en particulier, censée compenser les limites de la phase de préparation de la PFUE, n'a finalement eu que très peu d'impact et a été menée dans des conditions fort laborieuses pour les OSC européennes et françaises (délais de préparation trop courts, informations communiquées à la dernière minute, etc.).

PENDANT LA PFUE: UNE CERTAINE DISPONIBILITÉ MAIS UN PARTAGE D'INFORMATIONS TOUJOURS IMPARFAIT

Il convient tout d'abord de souligner certains points positifs concernant l'inclusion des OSC dans certaines consultations.

Tout d'abord, la Direction Générale de la Mondialisation a été fortement impliquée auprès des OSC. Coordination SUD salue tout particulièrement l'importante disponibilité et capacité de réponse de la Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats.

Au cours de cette séquence, les pouvoirs publics se sont rendus relativement disponibles pour échanger avec les OSC. Mais ce constat doit être quelque peu tempéré par la marge de manœuvre relativement réduite dont disposaient les OSC afin de porter des propositions.

Enfin, la Représentation permanente de la France auprès de l'UE s'est illustrée par un volontarisme dans son échange avec les OSC et sa volonté de les impliquer. Cela a d'ailleurs abouti à la possibilité pour CONCORD Europe, en collaboration avec Coordination SUD, d'intervenir en CODEV le 30 juin sur la question du Gender Action Plan III (GAP III).

De nombreuses pratiques pourraient néanmoins être améliorées. Pour permettre un travail constant et construit, les OSC devraient pouvoir disposer d'informations à jour et régulières, et de façon corollaire d'un partage d'information systématique de la part des pouvoirs publics. Le partage très limité ou avec un temps de réaction envisageable limité de ces informations, sur les Conseils, les grandes échéances, complique fortement la tâche de coordination et de préparation des OSC. A titre d'exemple, Coordination SUD et ses membres n'ont été informés que le 11 janvier de la tenue d'une conférence présentant les priorités de la France pour le Sommet UA-UE le 17 janvier, soit moins d'une semaine avant.

Le cas des jeunes, une occasion manquée

Le cas de la consultation des jeunes a été particulièrement symptomatique des carences des pouvoirs publics en termes de consultation. Malgré l'occasion représentée par l'année européenne de la jeunesse et la volonté affichée par les pouvoirs publics de consulter significativement ces acteurs et actrices, de nombreuses difficultés ont vu le jour. Dans le cadre du Sommet UA-UE par exemple, un "Youth track" a été mis en place pour impliquer les jeunes. Cependant, les délais pour faire partie du comité de pilotage de cet instance ont été extrêmement réduits et placés pendant la période des fêtes. En outre, lors de la session "meet the leaders" du même sommet, le niveau de responsabilité des personnes présentes était bien en-deçà des annonces effectuées par la Commission européenne. Les organisations participantes n'ayant pas pu échanger avec les personnes au cœur des prises de décision, cela a donné lieu notamment à une reconnaissance à minima du rôle des jeunes dans la déclaration du Sommet.

Plus généralement, l'exemple du Sommet UA-UE est particulièrement illustratif. La société civile et les jeunes auraient dû jouer un rôle plus important dans la préparation du sommet, pour lequel seule une préparation hâtive était possible. Ces actrices et acteurs sont essentiels au suivi, au contrôle et à la mise en œuvre des engagements de ce partenariat. En outre, la participation de la société civile au Sommet même a fait cruellement défaut. Malgré quelques tentatives d'inclure la société civile, l'UE n'y est pas parvenue. Aucune OSC n'a été en mesure de commenter et de suggérer des amendements pour des documents politiques ou financiers. En impliquant de manière plus significative la société civile dans le processus ou lors du Sommet, l'UE et l'UA auraient pu contribuer à construire un partenariat prenant en compte au mieux les priorités des populations d'Afrique et d'Europe que cette coopération devrait servir.

3. POUR DES MEILLEURES MODALITÉS DE CONSULTATION DES OSC LORS DES ÉCHÉANCES POLITIQUES, LES PRINCIPES DE COORDINATION SUD

Coordination SUD a identifié une série de principes clés pour garantir une implication effective et inclusive des OSI dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques européennes. Ces principes, établis à la suite de plusieurs échanges avec des OSC françaises, européennes et africaines, constituent une feuille de route pour l'action du gouvernement français au sein de l'UE et pour lui-même, afin d'améliorer le dialogue avec la société civile. Ce cadre s'applique aussi bien aux organisations établies dans des pays membres de l'UE ainsi qu'à toute organisation de la société civile issue d'un pays non-membre de l'UE, lesquelles représentent des populations impactées et/ou ciblées par les politiques européennes.

1. Un dialogue renouvelé entre OSC et pouvoirs publics implique d'abord de systématiser l'inclusion des OSC dans les processus d'élaboration des politiques publiques, afin de garantir qu'elles soient mobilisées au-delà de mécanismes de consultation ponctuels et ad-hoc, qui limitent leur participation.

Pour que ces mécanismes soient effectifs, les principes suivants devraient être pris en compte dans leur mise en œuvre :

- Les responsables politiques participant aux échanges avec les OSC devraient être les personnes disposant d'un pouvoir décisionnel et d'une expertise sur le sujet en question.
- La responsabilité du dialogue avec les OSC ne devrait pas incomber à une seule unité au sein d'un ministère. Les mécanismes de dialogue devraient être intégrés dans les pratiques de travail de tous les services, et des moyens humains et financiers suffisants devraient y être consacrés.
- Les mécanismes de consultations des OSC devraient être systématiquement intégrés à tout processus législatif et décisionnel. De même, la participation des OSC ne devrait pas se limiter à une consultation. Chaque processus politique et législatif devrait faire l'objet d'un dialogue dans le temps avec les OSC afin de suivre l'élaboration de la politique et sa mise en œuvre.

2. Pour être efficace, le dialogue avec les OSC devrait reposer sur le partage d'informations pertinentes et stratégiques dans un délai raisonnable, afin de donner à la société civile les outils nécessaires pour contribuer au processus décisionnel.

Pour cela, les pouvoirs publics devraient organiser régulièrement des temps d'échange avec les OSC afin de :

- Partager spontanément, et suffisamment en amont, des informations pertinentes sur les processus de consultation et les politiques visées avec les OSC concernées. Ces échanges doivent permettre aux OSC de se préparer et de participer, avec les pouvoirs publics, à définir l'agenda et le format

des réunions.

- Recueillir les recommandations des OSC, en amont et après les sessions de consultation, et afin d'en assurer le suivi tout au long du processus décisionnel.
- S'assurer que les consultations laissent suffisamment de place aux discussions, et que les processus ne soient pas déjà trop avancés pour prendre en compte les contributions des OSC.

3. Le partenariat entre OSC et pouvoirs publics devrait également être inclusif afin de garantir que les voix des sociétés civiles soient entendues. Pour cela, les pouvoirs publics devraient prendre en compte les critères d'accessibilité et garantir la représentation de la diversité des OSC dans le cadre de leur dialogue.

Cela suppose que :

- Les OSC participantes ne soient pas toujours les mêmes et représentent la diversité des sociétés civiles des pays membres de l'UE, ainsi que des pays non-membres de l'UE où les populations sont impactées par les politiques publiques en question. Pour cela, les pouvoirs publics devraient consulter les OSC pour identifier les acteurs et actrices pertinentes.
- Les mécanismes de dialogue et de participation des OSC prennent en compte les critères géographiques, de connectivité, de langue, et d'accès aux personnes à mobilité réduite, afin de garantir leur accessibilité aux personnes portant la voix des OSC.

4. Enfin, pour renforcer le partenariat entre pouvoirs publics et OSC, il est nécessaire que celui-ci repose sur la clarté et la transparence. La portée, l'agenda et l'objectif des mécanismes de consultation de la société civile devraient être clairement définis, et le suivi des résultats assuré avec les organisations participantes dans le temps.

En particulier :

- Les pouvoirs publics devraient être clairs sur leurs engagements avec les OSC. A cette fin, ils devraient formuler précisément leurs attentes concernant les contributions de la société civile, communiquer les résultats des consultations, et en assurer un suivi systématique.
- Le gouvernement devrait garantir des mécanismes de retour d'information efficaces et transparents à la suite des consultations afin de partager les réalisations et les défis dans des processus politiques spécifiques. Des indications sur les mécanismes de retour d'information et sur la manière dont les recommandations seront mises en œuvre devraient être incluses dans le rapport qui suit les différentes séquences politiques.



Rassembler et agir
pour la Solidarité internationale

14, Passage Dubail 75010 Paris
Tél. : + 33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org